



**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
LUNDI 22 DÉCEMBRE 2020, 8h40**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
4. AQUEDUC ET ÉGOUT EN ZONE INONDABLE – RUE DE LA GRÈVE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Pour adoption

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le Conseil de la Municipalité d’Eastman siège en séance extraordinaire ce 22 décembre 2021 à 8h30 par visioconférence en huis clos conformément aux dispositions du Code municipal et du décret ministériel d’état d’urgence suites aux annonces des mesures sanitaires du 20 décembre 2021.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire, la conseillère Lucie Lanteigne ainsi que les conseillers Yves Boileau, Carol Boivin, Patrick McDonald, Maurice Séguin et Charles Simard.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet qui agit en tant que secrétaire d’assemblée. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. La mairesse ayant constaté le quorum, elle ouvre la séance à 8h34.

**Résolution  
2021-12-319**

**2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D’adopter l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 , avec l’ajout du point suivant :

**4. AQUEDUC ET ÉGOÛT EN ZONE INONDABLE – RUE DE LA GRÈVE**

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-12-320**

**3. PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d’Eastman a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne.

D'approuver les dépenses d'un montant de 21 575 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-12-321**

#### **4. AQUEDUC ET ÉGOUT EN ZONE INONDABLE – RUE DE LA GRÈVE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman souhaite raccorder les résidences de la rue de la Grève aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipal ;

**ATTENDU QUE** qu'une partie des travaux projetés se situe en zone inondable de récurrence 0-20 ans;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser que seules les constructions existantes et légalement établies soient desservies par les ouvrages d'aqueduc et d'égout projetés dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été envoyée à la direction générale.

#### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Patrick McDonald propose de lever la séance du conseil à 8h40.

Nathalie Lemaire  
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet  
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».